

Cinq façons de protéger votre immeuble contre les incendies

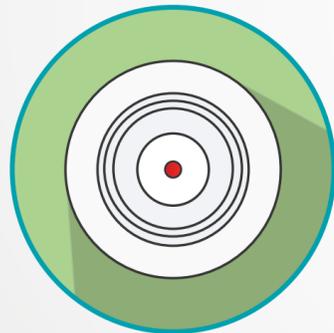


Que vous soyez propriétaire ou locataire, assurez-vous de connaître ces règles de sécurité :



1. Portes à fermeture automatique

Tous les immeubles résidentiels d'au moins trois appartements doivent être équipés de portes à fermeture automatique. Vérifiez que la porte de l'appartement s'ouvre de l'intérieur sans avoir besoin de clé et qu'il n'y a pas d'obstacle.



2. Détecteurs de fumée

Les propriétaires doivent fournir et installer des détecteurs de fumée. Les détecteurs doivent être entretenus par le locataire, qui doit notamment vérifier leur bon fonctionnement et remplacer les piles.



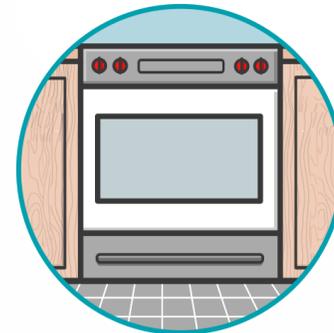
3. Plan d'évacuation en cas d'incendie

Les propriétaires doivent afficher les plans d'évacuation sur le côté intérieur de chaque porte d'appartement et dans les zones communes. Ils doivent également les distribuer à chaque foyer et aux nouveaux locataires, ainsi que chaque année pendant la semaine de prévention des incendies.



4. Issues dégagées et sans obstacle

Les issues donnant sur les escaliers de secours et sur les couloirs ainsi que toutes les portes d'entrée de l'immeuble, y compris les portes donnant sur le toit, doivent être dégagées de tout obstacle. Seules des barrières de sécurité approuvées qui s'ouvrent sans clé peuvent être installées sur les fenêtres d'évacuation en cas d'incendie ou sur les issues de secours.



5. Couvre-boutons de cuisinière

Les propriétaires doivent fournir des couvre-boutons de cuisinière à gaz dans les foyers où ils savent, ou devraient raisonnablement savoir, qu'un enfant de moins de six ans réside. Ils doivent également fournir des couvre-boutons de cuisinière à tous les foyers qui en font la demande.

Conseils supplémentaires aux locataires :

Contactez le propriétaire de votre immeuble si votre porte d'entrée ne se ferme pas automatiquement, si vous n'avez pas de détecteur de fumée fonctionnant correctement, si des obstacles qui ne relèvent pas de vous bloquent vos issues, ou si vous n'avez pas les cache-boutons de cuisinière dont vous avez besoin.

Si le problème n'est pas corrigé, vous pouvez déposer une plainte au 311.

Et n'oubliez pas : il est illégal d'installer des barrières de fenêtre à clé sur les escaliers de secours et des serrures à double cylindre.